



ORDRE DU JOUR

SÉANCE AJOURNÉE DU 16 MAI 2019

Reprise de la séance ajournée du 7 mai 2019

1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière – Normand Déragon

- 1.9 Octroi de mandat – Mise à jour du site internet – **Point reporté**

7. Commission de l'urbanisme – Chantal Fontaine

- 7.5 Octroi de mandat – Évaluateur – **Point reporté**

8. Commission des travaux publics – Daniel Audette

- 8.8 Octroi de mandat – GestimAction Inc.
8.10 Octroi de mandat – J.A.Beaudoin Construction Ltée

Varia

- Demande de gratuité – Cercle de Fermières de Bedford
- Procédure sur réception et examen de plaintes – Adjudication ou attribution d'un contrat
- **Soumission** – Passerelle de l'usine de filtration
- Nomination de l'OBV – Programme de débranchement des gouttières – **Point reporté**
- Achat d'équipements pour le Dek Hockey
- **Ajouté** – **Autorisation d'achat** – **Panneau électrique** – **Réservoir d'eau potable**
- **Ajouté** - **Désignation du représentant de la Ville** – **Clicséquor** - **Entreprise**

Deuxième période de questions

Clôture de la séance



PROCÈS-VERBAL d'une séance ajournée du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue à l'Hôtel de Ville de Bedford au 1 rue Principale, le jeudi 16 mai 2019, à 17h00.

Sont présents :

Mme et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	
Chantal Fontaine	Normand Déragon
Marie-Eve Brin	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Lévesque.

Sont également présents : Guy Coulombe, directeur général, et Gisèle Messier, adjointe au greffe

Mme Marie-Pier Tougas est absente

19-05-209

Ouverture de la séance ajournée et adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil ouvre la séance ajournée avec l'ajout des points suivants dans le varia :

- **Autorisation d'achat – Panneau électrique – Réservoir d'eau potable**
- **Désignation du représentant de la Ville – Clicséquor - Entreprise**

ADOPTÉE

19-05-210

Octroi d'un mandat – GestimAction Inc. – Place du Souvenir

Considérant que la Ville de Bedford a mis en place deux processus d'appels d'offres pour la réalisation de la Place du Souvenir au cours des derniers mois ;

Considérant que le premier processus n'a reçu aucun soumissionnaire et que le deuxième a dû être annulé ;

Considérant que dans les circonstances, la Ville procèdera en régie interne pour la réalisation du projet, mais qu'elle souhaite faire l'embauche d'un gestionnaire de projet pour l'accompagner ;

Considérant que GestimAction Inc. a été sollicité pour une offre de service à cet effet.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise l'octroi d'un contrat à GestimAction inc. à titre de gestionnaire de projet afin d'accompagner la Ville dans la réalisation des travaux de développement de la Place du Souvenir, pour un montant de 16 750 \$ plus les taxes applicables.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-05-211

Octroi d'un mandat – J.A. Beaudoin Construction Itée

Considérant que la Ville souhaite procéder, en régie interne, au prolongement des services d'aqueduc et d'égouts pour la rue Industriel ;

19-05-211
(suite)

Considérant que la Ville ne possède pas toute la machinerie nécessaire pour l'exécution des travaux ;

Considérant que l'entreprise J.A. Beaudoin Construction a été sollicitée par la Ville afin de présenter une offre de services pour la fourniture de machinerie avec opérateur ;

Considérant que l'offre de service basée sur des taux horaires et l'estimation des périodes nécessaires s'élève à 54 676,61 \$ taxes incluses ;

Considérant que les conditions de chantier peuvent faire en sorte que l'estimation des périodes d'utilisation de la machinerie peut varier et avoir une incidence sur le coût total du service ;

Considérant que le processus d'octroi de contrat respecte les dispositions du Règlement 726-18 en vigueur.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil octroi à J.A. Beaudoin Construction un contrat pour la fourniture de machinerie avec opérateur selon les taux horaires proposés, et ce sans dépasser 54 676,61 \$ taxes incluses.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-05-212

Demande de gratuité – Cercle de Fermières de Bedford

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise au Cercle de Fermières de Bedford l'utilisation gratuit de la salle des miroirs du Centre Communautaire Georges-Perron le 15 mai 2019, de 13h00 à 16h00, et ce, pour la tenue d'une conférence pour la Fondation Mira.

ADOPTÉE

19-05-213

Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat

Considérant que le projet de loi n° 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c. 27), a été sanctionné le 1er décembre 2017 ;

Considérant que suite à cette sanction et conformément à l'article 573.3.1.3 de la Loi sur les cités et villes ou à l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec, une ville doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique ;

Considérant que la Ville de Bedford souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

19-05-213
(suite)

Que ce conseil adopte la Politique et Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat.

ADOPTÉE

19-05-214

Soumission – Passerelle de l'usine de filtration

Considérant que la Ville de Bedford désire remplacer la passerelle de bois au-dessus des bassins du décanteur parce que c'est un ouvrage de type temporaire dans un milieu humide ;

Considérant que la nouvelle passerelle en acier galvanisé donnera accès à plusieurs équipements et permettra de nettoyer les bassins en toute sécurité ;

Considérant que la Ville est allée en appel d'offre publique sur SEAO et que deux entrepreneurs, Deric Construction et Groupe Mécano, ont déposé des soumissions jugées conformes ;

Considérant que l'offre de Deric Construction est la plus basse.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil octroie le contrat de la passerelle du décanteur à Deric Construction pour la somme de 101 568,92 \$ taxes incluses. La somme nécessaire fera l'objet d'une demande d'aide financière dans le cadre de la TECQ 2019-2024. Si les fonds ne sont pas autorisés, la somme sera prélevée à même le surplus accumulé non affecté de la Ville.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-05-215

Achat d'équipement de dek hockey

Considérant que la Ville entend établir un partenariat avec la Commission Scolaire Val-des-Cerfs pour l'aménagement d'un terrain de dek hockey situé entre l'école Mgr Desranleau et le terrain de balle ;

Considérant que ce projet implique un agrandissement de la surface de jeu dont le coût s'élève à 10 621,28 \$;

Considérant qu'une partie de la facture sera assumé par la Commission Scolaire et que celle de la Ville s'élève à 7 442,28 \$.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accepte de payer sa portion de la facture de l'agrandissement de la surface de dek hockey représentant un montant de 7 442,28 \$ à Omni-Tech Sport lorsque la facture sera déposée à la Ville ;

Que ce conseil accepte que le projet soit financé à même nos surplus non affectés étant donné qu'il n'avait pas été prévu au budget.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-05-216

Autorisation d'achat – Panneau électrique – Réservoir d'eau potable

Considérant que la programmation des travaux d'entretien des équipements de traitement de l'eau potable prévoit le remplacement des panneaux électriques du réservoir d'eau potable ;

Considérant qu'une entreprise du Pôle de Bedford a été approché pour réaliser les travaux, soit Les Installations Électriques S.E. Inc. ;

Considérant que la soumission soumise au montant de 22 165 \$ plus les taxes applicables et une estimé de 48 heures pour l'installation à un taux de 85\$/h répond aux besoins de la Ville ;

Considérant qu'en condition de chantier il y a lieu d'avoir une marge de manœuvre pour répondre aux aléas une banque de cinq heures supplémentaires pourrait être autorisé ;

Considérant que la Ville a intérêt à réaliser les travaux avant le début des opérations de Bonduelle.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil accepte ladite soumission de Les Installations Électriques S.E. Inc., précédemment décrite et autorise l'exécution des travaux.

ADOPTÉE

19-05-217

Désignation du représentant de la Ville – Clicsécur – Entreprise

Considérant que la désignation du directeur général à titre de représentant de l'inscription pour la Ville n'a pas encore été faite auprès de ClicSÉCUR entreprise.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil désigne le directeur général, M. Guy Coulombe à titre de représentant de l'inscription auprès de ClicSÉCUR entreprise.

ADOPTÉE

19-05-218

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

Aucun citoyen dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

19-05-219

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que la séance soit levée à 17h18

ADOPTÉE

Yves Lévesque, Maire

Guy Coulombe, Directeur général